

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-20

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

Date de la Convocation

16/05/2022

Date de l'affichage

16/05/2022

Objet de la délibération

Attribution des lots.

Opération d'aménagement de
la traverse de Vincelles,
place de la Fontaine et place
de la mairie

Séance du 23 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le vingt trois mai,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Sébastien BLANCHON, Pierre ECOCHARD, François-Damien
GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony
LAINE, Claudine MARCHAND, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Thomas GAND, Isabelle PACOU
(donne pouvoir à Brigitte MONNET), Jean-Louis ROCHET (donne pouvoir à
Anthony LAINE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 16/02/2021 confiant au SIDEC la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- Celle du 16/12/2021 approuvant le PROJET estimé toutes dépenses confondues à 80 000 € HT

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 28/03/2022 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base de l'entreprise COLAS France ETS SJE – 39570 MESSIA-SUR-SORNE, pour un montant total de 76 009,83 € HT soit 91 211,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Article 1 : Prend note du choix de retenir l'offre de base de l'entreprise COLAS France ETS SJE – 39570 MESSIA-SUR-SORNE, pour un montant total de 76 009,83 € HT soit 91 211,80 € TTC.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution,

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le 24/05/2022

ID : 039-200063212-20220523-2022_05_23_20-DE



Article 3 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 23/05/2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

